

Rapport de la Cour des comptes Protection de l'enfance Agir ensemble pour une meilleure réponse aux besoins de l'enfant

Dans un document long et étayé, la Cour des comptes dresse un état des lieux critique de la politique de la protection de l'enfance en France. En tant que représentant des établissements publics de protection de l'enfance, le GEPSO livre son analyse et rappelle les chantiers prioritaires qu'il soutient et auxquels il contribue.

Assez peu présents dans ce Rapport qui est consacré au pilotage de la protection de l'enfance que la Cour des comptes qualifie de « défailante », les opérateurs, qu'ils soient publics ou privés, ont un rôle essentiel puisqu'ils mettent en œuvre cette politique. Situés en « bout de chaîne », à l'interface entre la politique départementale et les impulsions et orientations de la politique nationale et au cœur de problématiques sociales mais aussi sanitaires et médico-sociales, leur tâche est complexe et nécessite un haut niveau de qualification et de coordination.

Les professionnels œuvrent au quotidien avec beaucoup d'engagement, avec leurs moyens, très disparates et parfois insuffisants, pour *prendre soin* et répondre aux enjeux multiples de santé, scolarité, insertion des enfants et jeunes accueillis.

Malgré les efforts et les innovations déployés par les opérateurs et professionnels (nous avons vu leur engagement sans faille pendant la crise du COVID-19), ces derniers ne peuvent pas tout face aux difficultés systémiques du secteur.

C'est pourquoi le GEPSO milite en faveur de mesures pour une prise en charge globale des enfants sans rupture dans les parcours dans l'esprit des différentes lois (2007 et 2016) et des orientations de la Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance portée par le Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance et des familles.

Les priorités doivent porter selon nous sur :

- Le renforcement de l'articulation entre le niveau national et local et la généralisation de coordinations entre les services de l'Etat, le Département, les opérateurs publics et privés, les services judiciaires et autres partenaires (Education nationale, PMI etc.)
- Une effectivité de la prise en compte de la parole des enfants au sein des institutions grâce à un outillage et des formations des professionnels adaptées (renforcement des CVS, projet pour l'enfant etc.)
- Des moyens et des outils renforcés afin de permettre une véritable démarche d'évaluation et de qualité homogène sur tout le territoire au sein des établissements et services de protection de l'enfance

Plus globalement, et ainsi qu'il le traduit dans son nouveau Projet associatif en cours de refonte, le GEPSO soutient et promeut tous les dispositifs (réseaux de territoires, dispositifs inclusifs, plateformes territoriales etc.) qui mettent l'enfant au cœur du projet d'accompagnement.

Porteur des valeurs de service public dont la Cour des comptes souligne la qualité de mise en œuvre, le GEPSO réaffirme ainsi son engagement et sa volonté forte de contribuer à une meilleure réponse aux besoins des enfants. Il y a urgence !